

RAPPORT BUDGETAIRE 2025

BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

La Commune d'Aubervilliers, qui exploite le Centre municipal de santé (CMS) en application de l'article L. 6323-1 du code de la santé publique, a décidé, par délibération n°239 en date du 27 septembre 2012, d'instituer une régie municipale dotée de la seule autonomie financière.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la régie font l'objet d'un budget distinct intégrant la refacturation des coûts de l'ensemble des moyens humains (salaires, traitements, régimes indemnitaires et accessoires) et matériels qui sont affectés ou mis à disposition par le budget principal de la Commune au CMS.

Pour mémoire, ce budget annexe est équilibré, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, par une subvention d'équilibre du budget principal.

Au BP 2025, concernant la section de fonctionnement, les recettes (hors subvention d'équilibre) atteignent 4,16 M€ et les dépenses 6,09 M€. Afin d'équilibrer ce budget, une subvention d'équilibre du budget principal est nécessaire à hauteur de 1,93 M€.

Concernant la section d'investissement, les dépenses réelles atteignent 200 K€ pour des recettes réelles d'investissement à 146,7 K€, dont une partie de ces recettes provient du versement d'une subvention d'investissement du budget principal (139,2 K€). Le reste des dépenses étant couvert par la dotation aux amortissements (58,7 K€).

**EQUILIBRE DU BP 2025 DU BUDGET ANNEXE
DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
6 097 K€

DEPENSES DE PERSONNEL
5 001 K€

CHARGES COURANTES
1 037 K€

AUTOFINANCEMENT
(amortissements)
59 K€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT
6 097 K€

RECETTES TARIFAIRES
1 802 K€

SUBVENTION D'EQUILIBRE
1 933 K€

SUBVENTIONS DES PARTENAIRES
2 357 K€

ORDRE
5 K€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT
205 K€

DEPENSES D'EQUIPEMENT
200 K€

ORDRE
5 K€

RECETTES D'INVESTISSEMENT
205 K€

**SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET
PRINCIPAL**
139 K€

FCTVA
7 K€

ORDRE
59 K€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La santé constitue un secteur prioritaire des politiques municipales, en raison des enjeux sur le territoire en matière d'accès aux soins et de prévention et promotion de la santé, dans un contexte national de système de soins en crise, en ville comme à l'hôpital.

Pour permettre le maintien et le développement d'une offre de soins de grande qualité et adaptée aux besoins et à la diversité des patients, les Centres Municipaux de Santé Universitaires sont engagés dans deux expérimentations Article 51 (loi HPST du 21 juillet 2009) . Celle-ci permet une prise en charge à la capitation (versement d'une somme forfaitaire par consultation quel que soient les soins délivrés au patient) pour Pesqué, et une approche communautaire pour la Fabrique de santé - Madeleine Brès. Elle sécurise ainsi les recettes d'activité des centres tout en favorisant une prise en charge pluri-disciplinaire accrue et plus globale des patients et la lutte contre les inégalités sociales territoriales de santé.

Dans ce modèle économique, l'accroissement de la patientèle suivie au CMS Pesqué est un facteur d'augmentation des recettes. Même si la maîtrise de la masse salariale est un enjeu majeur pour la Direction de la Santé, ce modèle incite au recrutement de personnel de santé. En effet il permet la prise en charge d'un plus grand nombre de patients chroniques, de surcroît plus qualitativement sans peser davantage sur les finances municipales.

Le **développement de l'offre de soins** et de **l'accompagnement de tous les publics** y compris les plus fragiles, est une priorité pour les CMSU. Le lancement du Pôle Santé des Femmes et Santé Sexuelle Joëlle Brunerie et du nouveau dispositif de Soins Infirmiers et Médicaux Non Programmés en sont l'exemple puisqu'ils intègrent de nouveaux métiers pour accompagner les patients dans les parcours de soins les plus complexes. Ces dispositifs récents doivent être consolidés et se développer au cours de l'année 2025.

La politique de **renforcement de l'offre existante** est également un axe de travail important notamment développé au sein du service dentaire avec la modernisation du plateau technique qui a débuté en 2024 et qui se poursuivra en 2025 afin d'être attractif, pour les professionnels de santé comme pour les patients. Le recrutement d'une orthodontiste, relançant ainsi une activité qui n'existait plus depuis 4 ans, en est l'exemple.

Malgré l'inflation qui impacte nos coûts de fonctionnement et l'accroissement d'activité, le budget reste constant, avec toutefois des points de vigilance à souligner concernant la renégociation de notre convention Centre de Santé Sexuelle avec le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis et la préparation à la sortie des expérimentations Article 51 à venir qui ne devront pas générer de déséquilibre budgétaire pour les CMS de la ville d'Aubervilliers.

1- Une augmentation des dépenses de gestion courante (+3,0%)

CHAPITRE - LIBELLE	BP 2024	BP 2025	Évolution BP25/BP24
011- CHARGES DE GESTION COURANTE	1 114 558 €	1 037 086 €	-7,0 %
012- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 748 900 €	5 001 107 €	+5,3 %
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	600 €	0 €	-
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE	5 864 058 €	6 038 193 €	+3,0 %

Les charges de gestion courante (011) se décomposent en 2 postes principaux :

- **Les charges générales directes pour 514 K€.** Ce poste de dépense est en diminution par rapport au BP 2024, du fait notamment de la fin des honoraires pour de la consultation avancée de neurologie.
- **Les charges générales indirectes pour 523 K€** qui correspondent à la refacturation des moyens matériels mis à disposition du CMS par la Ville (locaux, fluides, informatique...) sont en baisse de 52 K€ par rapport au BP 24 suite à un travail d'ajustement entre les services.

Les charges de personnel sont en hausse de +5,3% par rapport au BP 24 à **5 001 107 €.**

De nouvelles embauches sont prévues pour 2025 (orthodontie, médecine générale, maïeutique et gynécologie), ce qui explique en partie l'augmentation de ce poste.

Pour la seconde année consécutive, les agents du CMS percevront exceptionnellement un versement au titre de la prime Coquerel (+190K€).

2-Les recettes (hors subvention d'équilibre) sont en légère baisse

Les recettes réelles de fonctionnement (hors subvention d'équilibre) diminuent (-0,2%) par rapport au BP 2024. En fonction de l'activité constatée dans la première partie de l'année, ces prévisions seront ajustées au budget supplémentaire.

CHAPITRE - LIBELLE	BP 2024	BP 2025	Evolution BP24/BP23
70 - PRODUITS DES SERVICES	1 645 500 €	1 802 000 €	9,5%
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS - SUBVENTIONS	2 523 264 €	2 356 666 €	-6,6%
75 -PRISE EN CHARGE DU DEFICIT PAR BUDGET PRINCIPAL	1 761 294 €	1 932 789 €	9,7%
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	5 930 058 €	6 091 454 €	2,7%

Les recettes de fonctionnement du CMS se décomposent en 2 postes :

- **Les recettes liées aux consultations médicales et activités annexes sont en hausse (+9,5%) par rapport au BP 24, à hauteur de 1,80 M€.** Les nouveaux recrutements de médecins amènent à une hausse de l'activité, et par conséquent des recettes tarifaires ;
- **Les recettes liées aux subventions des partenaires du CMS diminuent de -6,6%,** une renégociation avec les financeurs est en cours et les incertitudes économiques nationales amènent à la prudence.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 200 K€.

Ces dépenses d'investissement se décomposent comme suit :

- 60 K€ pour le remplacement de fauteuil dentaire ;
- 50 K€ pour l'acquisition d'un nouvel échographe ;
- 15 K€ pour le remplacement d'un moteur aspiration;
- 15 K€ pour l'acquisition d'une imprimante 3D dentaire ;
- 60 K€ pour remplacement de divers matériels obsolètes et de mobiliers (rotatif podologue, rotatif dentaire, mélange amalgame dentaire, dessertes de soin, mobilier médical).

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 146,7 K€. En ce qui concerne le fonds de compensation de la TVA, qui représente le remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement engagées en 2024, le montant prévu au budget pour 2025 est de **7,5 K€**. Il est également inscrit une subvention d'investissement d'un montant de 139,2 K€ provenant du budget principal.

EQUILIBRE DU BUDGET

Le budget 2025 du CMS est équilibré par **une subvention du budget principal de la Ville de 1,9 M€ en section de fonctionnement**. Cette subvention couvre intégralement le déficit de la section de fonctionnement du budget annexe.

La subvention en investissement (139,0 K€) aide à financer l'effort d'investissement en supplément du FCTVA (7,0 K€) et de la dotation aux amortissements (59 K€).